



# Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.  
03.44.54.20.82 – [mairiedeborest@wanadoo.fr](mailto:mairiedeborest@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Réunion du 5 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

**Date de convocation :** 28/10/2025

**Présents :**

Mesdames Degraeve et Didier,

Messieurs Bianchini, Carpentier, De Freitas, Duchesne et Sicard.

**Absents excusés :** Madame Lacaze ainsi que Messieurs Bordereau, Fleury et Longuet.

**Pouvoirs de :** Madame Lacaze à Madame Didier,  
Monsieur Longuet à Monsieur Carpentier,  
Monsieur Bordereau à Monsieur Sicard.

**Secrétaire de séance :** Madame Degraeve

### **Informations délivrées en début de séance**

Un exemplaire du passeport du civisme des élèves scolarisés à Fontaine Chaalis est remis aux conseillers municipaux.

Les nouvelles guirlandes ont été installées, monsieur le Maire remercie messieurs Bordereau et De Freitas ainsi que la famille Degraeve pour le prêt d'un tracteur élévateur avec nacelle. Les traversantes devront être installées. Lors de la réalisation des prises électriques sur les lampadaires, l'électricité a disjoncté provoquant le dysfonctionnement de caméras.

En forêt, un dépôt sauvage d'une quarantaine de pneus de poids lourds a été déposé au bout du chemin du fond de l'enfer à proximité de la jonction avec la route nationale 330 et une voiture volée a été brûlée. Le Maire a porté plainte en gendarmerie. Les pneus ne sont pas acceptés en déchetterie mais l'intercommunalité a donné des contacts pour plusieurs devis qui sont pour l'instant très élevés. Le S.M.D.O. a été sollicité pour trouver une solution.

Le croisement de la route nationale 330 et du chemin du Fond de l'enfer est dangereux surtout quand des camions bloquent la visibilité des véhicules sortants. Il est proposé d'interdire le stationnement des deux côtés du chemin.

## **0 : Election d'un/e secrétaire de séance**

Madame Isabelle DEGRAEVE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

## **1 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **2 : Délibération pour le transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes**

Suite aux remarques des conseillers municipaux lors de la dernière séance, celles-ci ont été transférées à l'intercommunalité et un comité de pilotage a eu lieu le 3 novembre. Il a été confirmé que seront désignés par commune comme représentants de l'intercommunalité au syndicat de Montlognon : 2 délégués titulaires (dont le délégué communautaire) et 1 délégué suppléant. Ces membres ne peuvent être que des élus de cette commune.

Un document sur la qualité de l'eau 2024 du syndicat de Montlognon est remis aux conseillers municipaux, il sera affiché dans les panneaux. Afin d'améliorer la qualité de l'eau et suite au diagnostic des forages qui a eu lieu, les temps de pompages sur les forages seront adaptés, en fonction des captages dit concentrés en bactéries, nitrates, pesticides de ceux qui ne le sont pas. Plusieurs solutions de traitement de l'eau existent mais elles ne sont pas encore fiables à 100 % et leur prix avoisine le ou les millions d'euros.

A la demande de la collectivité, une analyse d'eau a été effectuée à la source du lavoir, il est confirmé que l'eau y est non potable.

Par suite d'une action de nettoyage au château d'eau de la Bultée, un problème de pression d'eau, a eu lieu en fin de semaine. Les élus du syndicat n'avaient pas l'air de prendre conscience du problème. Les travaux ont eu lieu le jeudi avec une remise en route du surpresseur par le technicien SAUR. Le lundi, le Maire a demandé une nouvelle intervention en urgence de la SAUR qui avait finalement mal paramétré le surpresseur.

La trésorerie du syndicat d'eau de Montlognon, est jugée insuffisante selon le Maire notamment en cas de problème et d'investissement lourd.

Les factures d'eau ne sont toujours pas envoyées et les consommateurs s'impatientent. Il y aurait un problème de la trésorerie.

Face à ces nombreux dysfonctionnements, il semblerait préférable de mutualiser les ressources et de se rapprocher de l'intercommunalité. En cas de mutualisation, la négociation de contrats de marchés publics serait bénéfique à toutes les communes membres, tout comme les dossiers d'études demandés par l'Agence de l'Eau pour être subventionnés que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement. Pour rappel, il y a quelques années, l'Agence de l'Eau avait considéré Borest comme village non polluant. La dernière étude pour l'assainissement collectif a estimé les travaux à 1 million d'euros avec un prix du m3 d'eau à 10 euros.

Il est préférable de transférer au 01<sup>er</sup> janvier 2026 cette compétence plutôt que de se raccrocher pas le biais d'un avenant plus tardif dont les conditions pourraient être moins favorables. Certaines communes membres terminent les contrats de Délégation de Service Public (D.S.P.) qui les lie à son délégataire avant de se raccrocher à la D.S.P. intercommunale.

Les conseillers municipaux délibèrent favorablement pour le transfert de la compétence eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Monsieur le Maire « vivra » ce transfert de compétence étant à la fois délégué syndical au syndicat d'eau de Montlognon et membre de la commission de transfert à l'intercommunalité. Il est fort probable que les bureaux de cette dernière soient déplacés dans un local plus adapté certainement dans les anciens locaux d'Electrolux.

### **3 : Délibération pour la zone d'expansion de crue**

Les documents concernant ce point ont été envoyés au préalable à chaque conseiller municipal.

Pour rappel, le contexte : les fonds de jardin sente Monny sont les pieds dans l'eau depuis juillet y compris et pour la première fois la propriété de Monsieur Fudali. Le principe réside dans l'arasage du merlon qui longe l'ancienne propriété Degraeve et s'approche de la propriété Blondel et la création d'une zone d'expansion de crue où il y a très peu de peupliers. En plus, à la suite de la tempête Benjamin il y a eu des gros dégâts avec des arbres à terre, le Maire s'y rendra pour constater les dégâts.

Le dossier sur la zone d'expansion a été également envoyé à chaque élu. On peut souligner que la composition du sol, en particulier avec la couche d'argile présent à 20 m de profondeur, laisse envisager une bonne absorption de l'eau et que la végétation en milieu aquatique est une des causes de la remontée de l'eau de 40 cm.

Afin de trouver des solutions, le Maire a sollicité l'Etat notamment par le biais de la Sous-Préfecture de Senlis : zéro réponse, malgré relances du Préfet de Région.

Une démarche auprès de Monsieur Woerth et de Madame Martin est en cours et ils ont connaissance du dossier des inondations de la Nonette. Lors d'un comité de pilotage avec le syndicat de la Nonette, il a été confirmé par ces derniers, qu'une rencontre organisée par Monsieur Woerth aura lieu le jeudi 13 novembre en mairie de Borest avec Madame Martin, le syndicat de rivière, la mairie de Mont L'Evêque, certains riverains borestois, Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint et Monsieur le Maire.

La hauteur de la rivière et son débordement auprès des habitations est aussi une source de bactéries et de nuisibles notamment avec les moustiques qui peuvent transmettre des maladies.

En allant, plus loin on peut se demander si les frais liés à la G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et qui sont prélevés sur la taxe foncière à chaque foyer fiscal servent à quelque chose.

Plusieurs solutions sont proposées par le syndicat et des devis sont en cours.

En faisant des recherches sur le site du Géoportail historique, Monsieur Carpentier a pu remarquer que la largeur de la Nonette a certainement diminué depuis les années 1950.

Monsieur Duchesne est réticent à ce projet de zone d'expansion de crue par rapport à l'arrachage des peupliers communaux. Le Maire affirme qu'ils ne seront pas arrachés mais coupés et que les plus beaux arbres ne sont pas en bordure de Nonette, bien au contraire.

Il pourrait être fait également un léger faucardage du rû du Pont de Corne. Monsieur Bordereau avait déjà demandé cela lors de la dernière réunion avec le S.I.S.N. mais le syndicat l'avait

rembarré justifiant qu'il ne pouvait pas y avoir d'écoulement car le rû était de toute façon plat et qu'il restait au même niveau.

Pour le S.I.S.N., la meilleure période pour réaliser ces travaux est en début d'année. Pour Monsieur Duchesne ça occasionnera beaucoup trop de dégâts mais Monsieur Bianchini et le Maire expliquent qu'en période hivernale il y a moins d'eau, peu ou pas de végétation et une vie animale très réduite. Le surplus de terre pourrait être utilisé pour restaurer les berges qui longent la Nonette.

Monsieur De Freitas demande qui entretiendra par la suite cette zone d'expansion. Pour l'instant il n'est pas prévu d'entretien mais une discussion aura lieu avec le syndicat ainsi que la vidange possible vers le rû du Pont de Corne.

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour cette zone d'expansion de crue.

#### ***4 : Délibération d'adhésion de la commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (S.M.O.T.H.D.)***

Notre système de vidéoprotection est autonome mais il a la possibilité avec le S.M.O.T.H.D. d'être interrogé à distance en temps réel 24H/H - 7J/7 par les gendarmes dès lors que nous avons une convention avec ce syndicat départemental et le centre de supervision. La lecture de caméras en temps réel est uniquement possible ; pour l'extraction et le stockage il faudra tout de même effectuer une réquisition et se déplacer en mairie. Le pouvoir de Maire reste intact.

À la suite du changement de prestataire et à la mise en place de nouvelles caméras, le système communal a récemment été validé par la Préfecture de l'Oise.

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité à l'adhésion à cette convention. Ensuite un nouvel abonnement avec une box sera souscrit pour que les caméras soient sur réseau indépendant.

#### ***5 : Délibération pour les frais du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) 2024 - 2025***

Chaque conseiller municipal s'est vu remettre le tableau de répartition des frais scolaires. Les frais augmentent sensiblement et sont à répartir sur moins d'enfants :

- Pour cette année-là il y a 68 élèves au total dans le R.P.I. ;
- 26 élèves borestois ;
- Le coût par élève est de 948.7149 euros (937 euros l'année précédente) ;
- 10 élèves seront répartis dans le coût des 3 communes du R.P.I.
- La commune a dépensé 45 738.11 euros et doit pour ses élèves 27 835.30 euros ;
- La commune de Borest émettra un titre de 17 902.81 euros vers Montlognon.

Une charte entre l'Union des Maires de l'Oise et de France et l'éducation nationale a été signée afin qu'avant chaque fermeture de classe, la discussion et la décision soient coordonnées avec les élus.

Les conseillers municipaux, sont favorables à l'unanimité pour les écritures comptables liées au frais du R.P.I.

Un conseil d'école aura lieu le vendredi 7 novembre à 18 heures.

## **6 : Comptabilité : ajustements des crédits et délibération pour les dépenses d'investissement**

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité au virement de 4200 euros du compte 202 au compte 2131 afin de pouvoir payer les travaux de jointoiement de l'église du Pont St Martin.

De même il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à pouvoir payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2025 (non compris les remboursements de la dette). Les conseillers municipaux approuvent mais la démarche sera précisée lors de la réunion de décembre.

## **7 : Point d'informations sur l'intercommunalité**

-Avec la prise de compétence eau potable et assainissement, cinq nouveaux collaborateurs vont être recrutés ce qui justifie également la recherche d'un nouveau local de travail plus adapté.

-Une recyclerie à Villers Saint Paul est ouverte et un calendrier des déchets 2026 nouveau format est présenté. Attention la collecte des sapins est le premier lundi de janvier.

-Dans les caves du musée de la Vènerie à Senlis, l'Office du Tourisme va ouvrir une exposition en juin 2026 sur les premiers rois de France, en particulier les mérovingiens et les capétiens. Le Maire conseille vivement de se rendre à cette visite passionnante. L'intercommunalité financera à hauteur de 100 000 euros sur un budget global de 350 000 euros.

-Le dossier de la piscine intercommunale avance : le transfert de propriété des terrains autour de l'ancienne piscine de la ville de Senlis à l'intercommunalité a eu lieu le 4 novembre et les appels d'offres sont en cours. Les travaux se feront au dernier trimestre 2026.

-Monsieur Duchesne s'est rendu à la commission environnement et un des sujets était les voies douces : le projet « La Maison des vélos » est de transformer l'ancienne gare de Senlis, 1 maison en atelier réparation en libre-service et la seconde en location de vélos en régie, le tout intégralement financé par l'intercommunalité. Monsieur Duchesne pense que la C.C.S.S.O. peut financier en partie ce projet de 300 – 400 000 euros qui profitera en grande partie à Senlis mais pas la globalité. En réunion de bureau communautaire, il s'avère que ce projet est finalement pris en charge par l'intercommunalité pour 15 000 euros et le reste par Kéolis.

Pour avoir une continuité des voies douces, à la sortie de la descente de Fleurines en bordure de forêt d'Halatte, il a été envisagé de faire traverser les cyclistes sur une voie rapide et dangereuse empruntée par 12 000 véhicules par jour. Le coût de l'opération est de 300 000 euros environ. Sur le tronçon Mont L'Evêque- Borest il serait estimé à 800 000 euros ; il est proposé par le Maire de prendre le GR à Villemétrie et de rejoindre Senlis pour un coût moindre.

## **8 : Questions et informations diverses**

-La Communauté de Communes met à disposition des outils de communication pour la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales.

-Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Concentré, la commission a visité plusieurs sites et des architectes vont être vus.

-L'association des Copinces du Valois organise le 16 novembre de 10 h à 12 h un ramassage des déchets. Le point de rassemblement est le parking de la Mer de Sable.

-Le compte-rendu sur l'analyse d'eau au lavoir est lu.

-Le procès-verbal de dépôt de plainte en gendarmerie pour une quarantaine de pneumatiques en forêt circule auprès des conseillers municipaux.

-La gazette a été distribuée, il est constaté peu de remerciements ni de retour alors que c'est un travail de taille.

Fêtes et cérémonies :

-Merci aux bénévoles pour l'aide apportée pour halloween en particulier à Madame Lacaze et à Madame Didier notamment pour le ménage.

-Le repas de l'automne aura lieu dans 2 jours avec un service de baby sitter pour les enfants.

-Puis le 11 novembre avec l'intervention des enfants et des institutrices.

-Pour les dons de fin d'année du C.C.A.S., les sacs, les chocolats, le champagne ont été commandés.

-Des travaux de basse tension au Chantefontaine sont en cours.

-Monsieur le Maire a été interpellé durant l'été par l'entreprise C.M.C. car la visibilité au croisement avec la voirie de la rue de Meaux était réduite. Un travail de taille avec l'épareuse sur les accotements et les haies sur la partie communale de Borest a été faite et l'administré voisin a été contacté pour sa partie qu'il a brillamment réalisée, tout comme la coopérative. Le panneau Stop n'était plus visible.

Des stationnements de camions sur cette portion ont souvent lieu et le fonctionnement des réfrigérateurs même la nuit entraîne des nuisances sonores pour les voisins. Le Maire prendra un arrêté pour interdire le stationnement.

Un travail de réfection de chaussée sur la portion de l'ancienne gare – rue de Meaux, où il y a des rails devra être effectué par le futur conseil. Il faudra se renseigner en fonction des compétences commune / département.

-Madame Didier indique que le jeu détérioré à l'aire de jeux a été pris en charge par l'assurance de la personne qui l'avait abîmé et le jeu va être livré la semaine du 17 novembre, il sera installé par la commune.

-Monsieur De Freitas rapporte qu'un projet de M.A.M. Maisons des Assistant(e)s Maternel(le)s va voir le jour à Chamant.

-La mairie fermera du mercredi 24 décembre au 4 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04.

La prochaine séance de conseil municipal est le 15 décembre à 20 heures.